

## CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 25 septembre 2023

### Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire ;  
M. Jean-François MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint ;  
M. Marc CHAZELLE ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ;  
M. Alain GAYET ; M. Jean-Jacques CAMPION ;

### Absents excusés

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE , 1<sup>ère</sup> Adjointe (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD)  
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN (donne procuration à M. Alain GAYET) ;

### Absents

Mme Mélanie HERVE ;  
M. Samuel HAREL ;

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 16 h 00 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint ;

### Le Conseil municipal

**Désigne** à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

**Adopte** à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 11 juillet 2023 ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération autorisant le Maire à signer une convention de maîtrise d'oeuvre pour la poursuite des études et travaux du clocher de l'Eglise Saint-Martin, avec M. Martin Brunelle, Architecte du Patrimoine. Le programme de l'étude comprendra les points suivants : analyse du bâtiment, de ses caractéristiques, des précédentes campagnes de travaux, études de recherche historique ; relevés des pathologies du clos et couvert, relevé de précédents états supposés ; description des préconisations de travaux à mener sur le clos et couvert, et intérieurs ; estimatif financier des travaux ; estimatif de planning général de l'opération (études et travaux). Le montant de cette étude s'élève à 10 980 € HT. Monsieur le Maire rappelle que, pour l'exécution de cette opération (qui sera réalisée en collaboration avec l'association ASPECT) et après réalisation de cette étude, des subventions seront sollicitées auprès du Département (au titre du programme d'aide pour les églises non classées) et de la Fondation du Patrimoine ;

**Adopte** la délibération autorisant l'occupation du domaine public sur la RD 49-B à l'entrée nord de la place Michel Vermughen aux conditions suivantes : la contre-terrasse installée par l'Âne bleu sur la chaussée sera soumise aux mêmes règles et conditions que les autres contre-terrasses installées sur la place Michel Vermughen et rue des Haras ; durant cette période, l'Âne bleu pourra l'utiliser à des fins commerciales) ; pour le restant de l'année, l'Âne bleu y maintiendra des éléments de décoration qui seront mis à disposition de la Commune par le biais d'une convention, mais sans aucune utilisation à titre commercial. Cette délibération est adoptée par 7 voix Pour et 1 abstention (Mme Elisabeth SAUTY de CHALON) ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération décidant le passage de la Commune à l'instruction comptable "M57 abrégée", applicable aux Communes de 3 500 habitants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Adopte** à l'unanimité la décision modificative n°1 au Budget communal, consistant en un jeu d'écriture (neutre en dépense et en recette) permettant d'imputer correctement des frais d'étude remontant à la mandature précédente ;

**Après avoir pris acte** que, par courrier, M. Franck Marie a fait part à la Mairie de son souhait de vendre son pas de porte dans le local qu'il occupe 38-40 place Michel Vermughen, **agrée** M. Thomas Lesourd et Mme Camille Tardieu en qualité de nouveaux locataires de ce local, ainsi que l'activité qu'ils se proposent d'y



exercer (qui viendra compléter celle de la boutique qu'ils ont ouvert cette année, la Lutinerie, notamment en y organisant des expositions) ;

**Prend connaissance et débat** des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de communes ; il fait le point sur l'avancement des négociations entre N.C.P.A et la Ville de Cabourg, à la suite de la décision de cette dernière de récupérer la compétence tourisme (l'exercice de la compétence "promotion du tourisme" restant assurée de manière conjointe par N.C.P.A et Cabourg). Il indique également qu'une réunion est prévue sur place ce mercredi avec les services de N.C.P.A sur divers points concernant la gestion des déchets à Beuvron-en-Auge ;
- Monsieur le Maire fait un premier bilan de la saison d'été : malgré une météo incertaine, l'activité a été globalement très bonne et chaque commerce a bien travaillé. Il reste un point négatif faisant l'objet de nombreuses remarques de la part de visiteurs (y compris, et surtout, sur les réseaux sociaux) au sujet des jours et heures de fermetures des commerces dans le village : s'il est normal que chaque commerce garde la liberté d'organiser son fonctionnement comme il le souhaite - et que la Mairie ne dispose de moyen de les obliger à s'organiser différemment - la Mairie appelle de ses voeux qu'une concertation soit entreprise pour essayer de coordonner les différents acteurs (principalement les restaurants) afin de trouver une réponse adaptée et qui ne nuise pas - comme c'est le cas actuellement - à l'image du village auprès de ses visiteurs ; à ce titre, la nouvelle "Union des acteurs économiques" a un rôle privilégié à jouer dans cette concertation ;
- Monsieur le Maire fait un point sur les compteurs électriques de la Halle : il s'est rapproché du SDEC pour qu'un compteur soit installé dans chaque boutique : il s'avère que le coût est important (environ 8 000 € pour amener la ligne électrique + 1 500 à 2 000 € par compteur, soit environ 15 à 20 000 €). L'installation de décompteur électrique ne peut également être envisagée car la loi interdit de re-facturer de l'électricité. Afin néanmoins que les commerçants puissent acquitter des frais au titre de leurs dépenses électriques, la proposition est faite de créer un forfait, qui sera calculé au prorata de la surface de chaque boutique concernée : ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal ;
- Le montant à régler au SIVU de Dozulé pour la taille des haies, initialement évalué à 1 200 € a finalement été de 1 700 €, mais le Maire se félicite de la qualité de la taille cette année ;
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité désormais ouverte de taxer les logements vacants et sur celle de majorer la Taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale ; il propose de ne pas utiliser cette possibilité pour l'année prochaine ;
- Monsieur le Maire fait un point sur les camping-cars : la fréquentation a été bonne durant la saison, avec un point noir néanmoins : le fait que nombre d'entre eux (environ 20 %), afin de ne pas payer le droit de stationnement dans l'aire qui leur est réservée, préfèrent stationner un peu partout dans le village (notamment sur le parking réservé aux autocars et sur l'avenue d'Harcourt), tout en continuant à consommer l'eau et utiliser les toilettes mis à leur disposition. Une réflexion est engagée pour y remédier dans la perspective de la saison prochaine ; différentes pistes vont être étudiées, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux camping-cars : interdiction du stationnement ou du camping (stationner et camper ne correspondant pas aux mêmes situations selon les textes) à certains endroits ; extension du paiement de la nuitée à tout le territoire du bourg (mais avec le risque de les inciter à se garer un peu partout) ... le Conseil sera appelé à en décider dans les prochains mois ;
- Monsieur le Maire rappelle que la Mairie a pris l'initiative de concevoir, réaliser, financer et poser des panneaux annonçant Beuvron-en-Auge, pour remplacer les panneaux existants qui n'étaient plus lisibles. 3 panneaux viennent donc d'être installés, le premier à la sortie de l'autoroute, le second après le carrefour du Div'Arrêt à Putot-en-Auge, et le troisième en venant du carrefour Saint-Jean avant de rejoindre la RD 49 (voir les photos jointes). Plus esthétiques et mettant mieux en valeur notre Village, ils indiquent aussi la direction à prendre pour s'y rendre. Il indique également que le panneau signalant Beuvron au carrefour de la route de Dozulé et la RD 49 a été remis en place par le Département, à la suite de l'intervention de la Mairie. Egalement, une réflexion est engagée pour remplacer les panneaux signalant l'Espace des métiers d'art dans les alentours de Beuvron ;
- M. Marc Chazelle fait part des soucis qu'il rencontre pour le paiement des dépenses d'électricité du Petit Train (l'abonnement étant à son nom), qui l'a obligé à couper le compteur pour ne pas avoir à en supporter les dépenses. Monsieur le Maire indique qu'à la suite d'une première rencontre à la fin du printemps, il est prévu de revoir les occupants du Petit Train et du logement



de l'avenue de la Gare et que des décisions soient alors prises pour libérer les locaux du Petit Train dans lesquels la Mairie doit réaliser des travaux et pour que soient trouvés les moyens de régler le problème visuel que pose les véhicules et autres affaires entreposés à côté du logement qu'ils occupent avenue de la Gare. Une information sur cette rencontre et les décisions qui auront été prises sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal ;

- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'opportunité qu'aurait la Commune d'acquérir le mini golf de l'ancienne crêperie d'Angerville ; celui-ci comporte 9 trous et chacun est composé de blocs de béton actuellement posés sur un lit de sable, donc facilement déplorable. Le prix de vente est de 8 000 €, auquel devrait s'ajouter - mais cela peut être une base de négociation - des frais de transport et d'installation. Ce serait une bonne opportunité pour le Village, permettant aux familles d'y rester plus longtemps. Il resterait à régler le problème de son fonctionnement, puisqu'il faudrait trouver des personnes dans le village qui seraient chargées, au nom de la Mairie, de donner et récupérer les clubs, de gérer la caution qui serait demandée et d'encaisser la recette : des solutions ont été envisagées qu'il convient d'étudier rapidement. L'emplacement de ce mini golf pourrait être dans les Couloux, à proximité de l'Espace des métiers d'art, ou bien sur une partie du terrain de football
- A la suite d'une question de M. Marc CHAZELLE, Monsieur le Maire indique qu'il est prévu que les différents trous dans la chaussée du parking soient rebouchés courant octobre ;
- Il indique également que l'entreprise Lafosse commence à intervenir cette semaine pour la dépollution, le nettoyage complet et l'aplanissement de l'ensemble du terrain devant l'ancienne halle aux marchandises ; ces travaux vont permettre d'améliorer l'esthétique de la zone (notamment pour les camping-cars dont l'aire se trouve à proximité immédiate) et de la débarrasser des nombreux déchets qui s'y étaient accumulés avec le temps ;



La séance est levée à 17h45

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

Jean-François MOREL

Secrétaire de séance

